



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 9 février 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, M. François-André ALLAERT, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Lucien BRENOT, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

..

OBJET : TRANSPORTS - Carrefour Allobroges/Galliéni/Fauconnet/Ahuy - Fonds de concours à la Ville de Dijon

Dans le cadre de sa politique de fonds de concours auprès des communes, le Grand Dijon a défini, par délibération en date du 13 mai 2004 ses limites d'intervention dans le domaine des aménagements liés aux transports publics urbains.

Depuis la rentrée de septembre 2005, la Commission des Transports a engagé une réflexion pour une éventuelle évolution de la participation du Grand Dijon. En effet, il y a intérêt pour le Grand Dijon à voir réaliser rapidement des aménagements de voirie qui dépassent manifestement l'intérêt communal s'agissant de travaux permettant, notamment, l'amélioration de circulation des bus : ainsi, même en cas de dégradation de la circulation générale, le Grand Dijon ne serait pas contraint de demander à Divia des moyens supplémentaires pour le seul maintien des fréquences, c'est-à-dire des coûts supplémentaires annuels sans amélioration de l'offre.

Par ailleurs, toute amélioration de la vitesse commerciale des bus est, d'une part un encouragement au transfert modal de la voiture vers le bus et, d'autre part lorsque l'amélioration est conséquente, elle est susceptible de générer des économies de moyens (productivité).

LE CARREFOUR ALLOBROGES/GALLIENI/FAUCONNET/AHUY

La ligne 10 (Ahuy ↔ Cimetière) qui transporte plus de 5 000 voyageurs par jour, emprunte le carrefour Allobroges / Galliéni / Fauconnet / Ahuy selon l'itinéraire de l'ancienne ligne 19. Or, cette ligne éprouve la plus grande difficulté à franchir le carrefour dans le sens Ahuy → Cimetière. Aux heures de pointe, il n'est pas rare que les bus soient contraints de subir plusieurs cycles de feux (le plus souvent 3 cycles) avant de pouvoir franchir le carrefour, entraînant des retards qui ne peuvent être « récupérés », pénalisant les usagers qui ont des correspondances au centre-ville. Le délégataire et les représentants du personnel de l'entreprise ont d'ailleurs attiré l'attention du Grand Dijon sur ce point.

La ville de Dijon a étudié un aménagement qui améliorerait la capacité de franchissement de 25 à 40 %, ce dont bénéficierait grandement la ligne 10, pour un montant de travaux estimé à 160 000 €.

UNE PARTICIPATION DU GRAND DIJON

L'intervention du Grand Dijon est conforme à la délibération cadre du 13 mai 2004 par le fait que la ligne 10, si elle a le même itinéraire dans sa partie Ahuy→Centre-ville, a vu son trajet modifié après le centre-ville puisqu'elle dessert depuis le 25 octobre 2004 la rue du Transvaal avant de rejoindre le cimetière. Il convient de noter ici que la ligne 10 enregistre également des difficultés de circulation rue du pont des Tanneries, Petit Citeaux et que le respect des horaires est donc difficile à assurer.

Sur cette base il est proposé au Conseil de Communauté :

- la participation du Grand Dijon à hauteur de 50 % de 160 000 €, soit 80 000 € ;
- Conseil Général 24 000 euros;
- les autres partenaires verraient leur contribution s'établir ainsi :
 - Ville de Dijon : 40 000 euros,
 - Ville de Fontaine-lès-Dijon : 16 000 euros,

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'accorder** à la Ville de Dijon un fonds de concours dans le cadre de l'aménagement du carrefour Allobroges/Galliéni/Fauconnet/Ahuy,
- **De dire** que le montant de la participation de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est fixée à 50% du montant HT des travaux estimés à 160 000€, soit un fonds de concours de 80 000 €,
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à ce dossier,
- **De dire** que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget 2006.

Pour extrait conforme,
Le Président

Publié le
Déposé en Préfecture le